

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **Salle des fêtes de Thierville-sur-Meuse**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Examen et vote du  
Budget Primitif 2023 -  
Budget Annexe PRE**

**DGV2023\_0068**

**Étaient présents :**

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Monsieur Michel PONCELET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Catherine PELISSIER, Madame Christine PROT, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN, Monsieur Philippe HENRY, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS

**Absents et excusés :**

Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Jean-Luc DURET, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Jean VERNEL, Monsieur Fabrice WEISSE, Monsieur Bruno LAVINA, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Pascal BURATI, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie

ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO, Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET, Monsieur Vincent TOMMASI, Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Claude ANTION
- Monsieur Jean-Pierre LAPARRA à Monsieur Pierre WEISS
- Monsieur Jean-Marie ADDENET à Monsieur Samuel AMBROSIO
- Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL à Madame Christine PROT
- Monsieur Michel REVEANI à Monsieur Samuel HAZARD

Entendu l'exposé de Madame Karen SCHWEITZER, 12ème Vice-Président,

### Synthèse de la délibération

Le présent budget 2023 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées en Conseil Communautaire le 06 avril 2023.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

#### • Contexte – Problématique

Par délibération du 7 février 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun porte le Programme de Réussite Éducative (PRE).

Le Budget Primitif qui vous est proposé pour l'année 2023 est basé sur les actions en cours, contenues dans le Projet de Réussite Éducative portant sur l'année scolaire 2022-2023.

Le projet prévoit notamment les actions au sein des établissements scolaires accueillant des enfants des quartiers prioritaires. Il vise plus particulièrement à travailler sur des problématiques extra-scolaires qui ont un impact sur la réussite scolaire des enfants.

Via l'association Coup de Pouce, 5 enfants de CP de 2 écoles différentes bénéficient de l'action CLE (Club de lecture écriture), soit une dizaine d'enfants. Ces 2 clubs se déroulent le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant l'année scolaire (hors vacances) de 16h30 à 18h. 4 animatrices sont allouées aux clubs, ces clubs consistent à travailler sur la lecture et l'écriture auprès d'enfants en difficulté dès leur arrivée en CP, mais aussi un travail sur la coparentalité et l'implication des parents dans l'éducation de leur enfant.

La mise en place d'un référent de parcours est confortée et amplifiée conformément aux orientations du comité technique du PRE et validée par le comité de pilotage du contrat de ville. Il s'agit d'un référent de parcours qui permet un suivi individuel de certains enfants ainsi que de

leur famille pour agir sur des problématiques extrascolaires qui peuvent nuire à la bonne scolarité. Cette action est portée par l'AMP via son référent de parcours (Sullivan Lambert).

La mise en place du PRE est soutenue par le département de la Meuse via la Dotation Politique de la Ville, via un appel d'offre de la Préfecture, et par la Caisse d'Allocations Familiales au travers du contrat local d'accompagnement à la scolarité 2022-2023 (CLAS).

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le Budget Primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

**ADOpte** le Budget Annexe PRE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2023 tel qu'il lui est présenté.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DELIBERE** en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 055-200049187-20230413-DGV2023\_0068-DE



Le Président,

Cc

al,



Signé électroniquement par : Samuel  
HAZARD  
Date de signature : 14/04/2023  
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

**Recours, informations des usagers.**

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé		Montant
		<b><u>dépenses</u></b>		<b>43 950,00</b>
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>		<b>4 950,00</b>
	60623	Alimentation	100,00	
	6067	Fournitures scolaires	400,00	
	6068	Autres matières et fournitures	300,00	
	6188	Autres frais divers	3 350,00	
	62871	Remboursement de frais à la coll. de ratt.	800,00	
<b>012</b>		<b>Charges de personnel</b>		<b>24 000,00</b>
	6215	Personnel affecté par la coll. de rattachement	24 000,00	
<b>65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>15 000,00</b>
	6574	Subv de fonctionnement assoc	15 000,00	
		<b><u>recettes</u></b>		<b>55 766,00</b>
<b>74</b>		<b>Dotations, subventions et participations</b>		<b>55 766,00</b>
	74718	Subventions autres	45 766,00	
	74751	Subvention GFP de rattachement	10 000,00	